

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTIERS**

RÉUNION DU 24 MARS 2015

L'an deux mil quinze, **le vingt-quatre mars** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 19/03/2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUGAS Patrice, M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

Secrétaire : Joseph MOREAU

Absents excusés :

Laurent GUÉROIS donne pouvoir à Yves COLAS

Anne-Sophie CORNÉE

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 24/02/2015

Suppression du point n°10 prévu à l'ordre du jour : Application du Droit des Sols

I – Vote des subventions 2015 aux associations

II – Vote du taux des taxes locales

III – Assainissement : TARIFS

IV – Comptes administratifs 2014 et affectation des résultats : commune, assainissement, lotissement du Chêne

V – Approbation des comptes de gestion 2014

VI – Vote budget primitif 2015 : commune

VII – Vote budget assainissement 2015 : assainissement

VIII – CENTRE SOCIAL : demande de financement 2015

IX – ASSOCIATION PELE-MELE : demande de financement 2015

X – Demande d'une participation aux financements des voyages scolaires du Collège Des Fontaines.

Informations diverses

Objet n°1 – VOTE DES SUBVENTIONS 2015 versées aux associations

Au titre de l'année 2015, Monsieur Le Maire propose de verser des subventions en fonction des demandes et besoins des associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
---------------------	----------------------------

L'outil en main La Guerche de Bretagne	50.00 €
Amicale des donateurs de sang La Guerche de Bretagne	30.00 €
Institut Paul Cézanne Fougères	30.00 €
ADMR La Guerche de Bretagne	150.00 €
Les Jongleurs La Guerche de Bretagne	60.00 €
La Gaule Guerchaise	160.00 €
Dojo Guerchais	90.00 €
Twirling La Guerche de Bretagne	40.00 €
UNC Moutiers	100.00 €
APEL Moutiers	200.00 €
Comité des fêtes Moutiers	100.00 €
Tout Chat Tout Moutiers	300.00 €
ASI Foot Moutiers	1910.00 €
TOTAL	3220.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE le versement des subventions ci-dessus

Objet n°2 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les taux des trois taxes locales pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal vote les taxes suivantes :

1^{er} tour : 7 votes pour 1% - 2 votes pour 2% - 5 votes pour 1.5 %
2^{ème} tour : 7 votes pour 1% - 7 votes pour 1.5% : Le Maire a conclu avec une augmentation de 1.5%

Taxe d'habitation : 13.70 %
Taxe foncière bâtie : 14.21 %
Taxe foncière non bâtie : 37.05 %

Objet n°3 –ASSAINISSEMENT : TARIFS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la part fixe et de la consommation de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'année 2015 :
- Part fixe : 110 €
- Part consommation : 1.70 € m3

Les bâtiments communaux se voient appliquer ces mêmes tarifs avec une part fixe facturée tous les 75 m3 d'eau consommés.

Objet n°4 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 ET AFFECTATION DES RESULTATS : commune, assainissement, lotissement du Chêne

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDE, 2^{ème} adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par M.

Yves COLAS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation du Compte Administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif – COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés				77 363.13		77 363.13
Opérations de l'exercice	540 094.13	630 161.31	106 224.48	142 591.54	646 318.61	772 752.85
Résultats de l'année 2014		90 067.18		36 367.06		126 434.24
Résultats de clôture		90 067.18		113 730.19		203 797.37

Compte Administratif – LOTISSEMENT COMMUNAL «LE CHENE »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	21 443.50				21 443.50	
Opérations de l'exercice	2 642.79	24 086.29			2 642.79	24 086.29
Résultats de l'année 2014		0				0
Résultats de clôture		0				0

Compte Administratif - ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés				122 460.45		122 460.45

Opérations de l'exercice	60 428.15	71 382.34	958 984.72	1 205 809.04	1 019 412.87	1 277 191.38
Résultats de l'année 2014		10 954.19		246 824.32		257 778.51
Résultats de clôture		10 954.19		369 284.77		380 238.96

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

- **Pour le compte administratif principal**, il apparaît

- En fonctionnement : un excédent de **90 067.18 €**

- En investissement : un excédent de **113 730.19 €**

- **Pour le lotissement communal "Le Chêne" : CLOS**

- **Pour le compte administratif de l'assainissement**, il apparaît

- En fonctionnement : un excédent de **10 954.19 €**

- En investissement : un excédent de **369 284.77 €**

M. Yves COLAS, Le Maire, est sorti de la séance afin de ne pas prendre part à la décision.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, comme suit:

Pour le budget principal :

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : **90 067.18 €**
(l'excédent d'investissement reporté au compte 002 : **113 730.19 €**)

Pour l'assainissement :

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 001 : **10 954.19 €**
(l'excédent d'investissement reporté au compte 002 : **369 284.77 €**)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'affectation des résultats proposés par M. Le Maire

Objet n°5 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet n°6 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 : Commune

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2015 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget de la commune qui s'équilibre à la somme :

- De 651 619.00 € en section de fonctionnement
- De 367 391.37 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget de la commune

Objet n°7 – VOTE BUDGET 2015 : Assainissement

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2015 de l'assainissement, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget assainissement s'équilibre à la somme :

- De 119 633.15 € en section de fonctionnement
- De 637 246.98 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget de l'assainissement

Objet n°8 – CENTRE SOCIAL : Demande de financement

Dans le cadre de la convention intercommunale d'objectifs de 2014-2017 acceptée lors du Conseil Municipal du 27/01/2015, Monsieur Le Maire présente leur demande de financement pour l'année 2015 :

- Subvention fonctionnement calculée suivant la population INSEE, potentiel fiscal, nombre de familles adhérentes en 2014 = 6799 €
- Subvention activités de 9517 € calculée suivant les fréquentations réelles de 2014 dont le versement s'effectuera en deux parts égales au 15 avril et 15 octobre 2015, répartie ainsi :
 - . 6469 € au titre de la crèche multi accueil
 - . 2777 € au titre de l'animation jeunesse
 - . 271 € au titre de l'animation ALSH enfance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le montant des subventions sollicitées, de fonctionnement de 6799 € et d'activités de 9517 €

DECIDE de verser la subvention d'activités en deux fois :

- 4758.50 € au 15 avril 2015
- 4758.50 € au 15 octobre 2015

DECIDE de verser la subvention de fonctionnement en deux fois :

- 3399.50 € au 15 avril 2015
- 3399.50 € au 15 octobre 2015

Objet n°9 – ASSOCIATION PELE-MELE : demande de financement 2015

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association PÊLE-MÊLE Sports et Loisirs, a adressé une demande de financement pour l'année 2015. Ce financement sert à mettre à disposition des familles un service payant de centre de loisirs, encadré et géré par l'association PÊLE-MÊLE, pendant les vacances scolaires et tous les mercredis après-midi, au CLSH de Moutiers.

Cette participation financière est calculée sur la base du nombre de jours facturés par enfant en 2014 (année N-1). Ce prévisionnel sera réajusté au terme de l'année 2015 et donc ajusté à la réalité.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité de son service, PÊLE MÊLE Sports et Loisirs sollicite la commune en vue d'une participation financière d'un montant de 12 910.85 € au titre de l'année 2015 détaillée comme suit :

- Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) de l'ALSH PÊLE-MÊLE : 5 499.56 €
- Fréquentation des enfants de Moutiers à l'ALSH PÊLE-MÊLE : 7 411.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de financement 2015 adressée à la commune par l'association PÊLE MÊLE d'un montant total de 12910.85 €

APPROUVE le versement des 75 % de la participation financière selon l'échéancier suivant :

- Avril 2015 = 3 227.71 €
- Juin 2015 = 3 227.71 €
- Septembre 2015 = 3 227.71 €

Le solde de la participation au titre de l'année 2015 sera calculé et sollicité à réception des états de fréquentation en fin d'année.

Objet n°10 – Demande d'une participation aux financements des voyages scolaires du Collège Des Fontaines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège des Fontaines de la Guerche de Bretagne a sollicité la commune pour une participation aux voyages scolaires dont certains enfants domiciliés à Moutiers ont participé :

- Paris : 6 enfants
- Jersey : 2 enfants
- Italie : 2 enfants
- Erquy : 7 enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas accorder de subvention pour l'aide au financement des voyages scolaires du collège des Fontaines de la Guerche de Bretagne

Informations diverses :

- Lettre d'informations intermédiaire en juin ? une réunion est prévue le 20/04 à 20h30 pour la commission communication.
- Licences de la commune : réponse à un questionnaire de la Préfecture
- Piste aérodrome : pas d'opposition
- Demande de cirque : pas acceptée
- Utilisation du terrain des sports pour une manifestation privée : le Conseil émet quelques idées d'adresses de terrains et salles privés à louer, mais ne donne pas suite à cette demande.

Levée de la séance : 23h10

Prochain conseil : 28/04/2015

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph
Secrétaire

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie
Excusée

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent
Excusé

PRIOUR Nicolas